

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.
GHILBERT Jonathan, ANNECOUR Philippe, SOL Delphine, VANSAINGELE
Françoise, Echevins.
DEMORTIER André, POLLET Sophie, LOISELET Christelle, PIERRE
Aurélien, SMETTE René, VANDENDRIESSCHE Agnès, LAMBERT
Véronique, CATTEAU Christian, TROOSTER Maurice, KERTEUX Peggy,
DELCOURT Laétitia, DELANGHE Ludovic, Conseillers communaux.
VANMULLEM Xavier, Directeur général

OBJET: Déclaration d'apparements - Prise d'acte
(Dossier n° 2018/1/SP/3)

LE Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L 1123-1,
L.1234.2, L.1522-4 et L.1523-15 ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 octobre 2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les
Intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les Asbl et les associations chapitre XII ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant installation du nouveau conseil communal issu des
élections du 14 octobre 2018 ;

Considérant que pour pourvoir à la désignation des administrateurs représentant les communes
associées, les intercommunales doivent tenir compte notamment des éventuelles déclarations d'apparement des
conseillers communaux et qu'elles doivent en disposer pour le 1er mars 2019 au plus tard ;

Considérant que d'autres organes sont soumis à la même procédure de désignation ;

Considérant que l'ensemble des conseillers communaux a été sollicité pour déposer sa déclaration
d'apparement auprès du secrétariat général ainsi que pour se prononcer publiquement lors de la séance du conseil
communal de ce jour ;

Considérant qu'au sein du groupe COMMUNITY, 6 conseillers ont déposés 6 déclarations
d'apparement au parti ECOLO, à savoir : MM.A.BRABANT, Ph.ANNECOUR, M.TROOSTER, D.SOL, P.KERTEUX,
L.DELCOURT ;

Considérant qu'au sein du groupe ActionS, 4 conseillers ont déposés 4 déclarations d'apparement
au parti PS à savoir : MM. J.GHILBERT, A.PIERRE, F.VANSAINGELE, V.LAMBERT ;

Considérant qu'au sein du groupe GO, 4 conseillers ont déposés 4 déclarations d'apparement dont
une au PS (M.A.DEMORTIER) et 3 au CDH (Ch.CATTEAU, S.POLLET, Ch.LOISELET)

Considérant qu'au sein du groupe PECQ AUTREMENT, 3 conseillers ont déposés 3 déclarations d'apparement au parti MR à savoir : MM. R.SMETTE, A.VANDENDRIESSCHE, L.DELANGHE ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er : D'acter les déclarations individuelles d'apparement, pour chaque groupe politique, selon le tableau suivant :

Groupe politique	Nom Prénom	Apparement
COMMUNITY	BRABANT Aurélien	ECOLO
	ANNECOUR Philippe	ECOLO
	TROOSTER Maurice	ECOLO
	SOL Delphine	ECOLO
	KERTEUX Peggy	ECOLO
	DELCOURT Laetitia	ECOLO
ActionS	GHILBERT Jonathan	PS
	PIERRE Aurélien	PS
	VANSAINGELE Françoise	PS
	LAMBERT Véronique	PS
GO	DEMORTIER André	PS
	CATTEAU Christian	CDH
	POLLET Sophie	CDH
	LOISELET Christelle	CDH
PECQ AUTREMENT	SMETTE René	MR
	VANDENDRIESSCHE Agnès	MR MR
	DELANGHE Ludovic	

Article 2 : De transmettre un exemplaire de la présente délibération à l'ensemble des intercommunales auxquelles la commune de PECQ est affiliée ainsi qu'aux autres institutions.

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,

(s)

Xavier VANMULLEM

Le Bourgmestre,

(s)

Aurélien BRABANT

Pour expédition conforme :

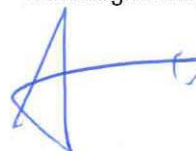
Le Directeur général,



Xavier VANMULLEM



Le Bourgmestre,



Aurélien BRABANT